

Rapport d'activité

2020



•• syndicat mixte ••

OUVEZE
PROVENÇALE



**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020
DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE**

MENTIONS LÉGALES :

Tous droits réservés, © Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale, 300 avenue des Princes d'Orange 84340 ENTRECHAUX
Septembre 2021 // Directeur de publication : Jean-François Périllou, président du SMOP // Directeur de la rédaction : Audrey Ceccaldi
Comité de rédaction : Audrey Ceccaldi, Clémence Bertrand Mendez, Laurent Guerry, Audrey Scialacqua.
Conception graphique et illustrations : SMOP // Crédits photographiques et cartographiques : © SMOP, Sintegra, Adobe Stock
Diffusion par voie numérique

Préface



L'ambition de l'équipe du SMOP : faire émerger une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant de l'Ouvèze

Chers habitants de la vallée de l'Ouvèze,

Décrire l'année 2020 est un exercice bien difficile tant elle fut particulière. L'épidémie de Covid-19 a bousculé nos certitudes, à tel point que la capacité d'adaptation et de vision globale apparaît désormais impérieuse.

Dans ce contexte, je suis heureux et fier de succéder à M. Xavier Bernard à la présidence du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) dont l'action est résolument tournée vers la mise en oeuvre globale et solidaire de ses différentes compétences.

Les missions du SMOP sont complexes : prévenir du risque inondation, garantir la gestion durable des ouvrages de protection, améliorer le fonctionnement de nos cours d'eau et préserver la ressource. Elles composent le tableau d'un défi majeur mis en lumière par le changement climatique dont les prémices sont déjà perceptibles.

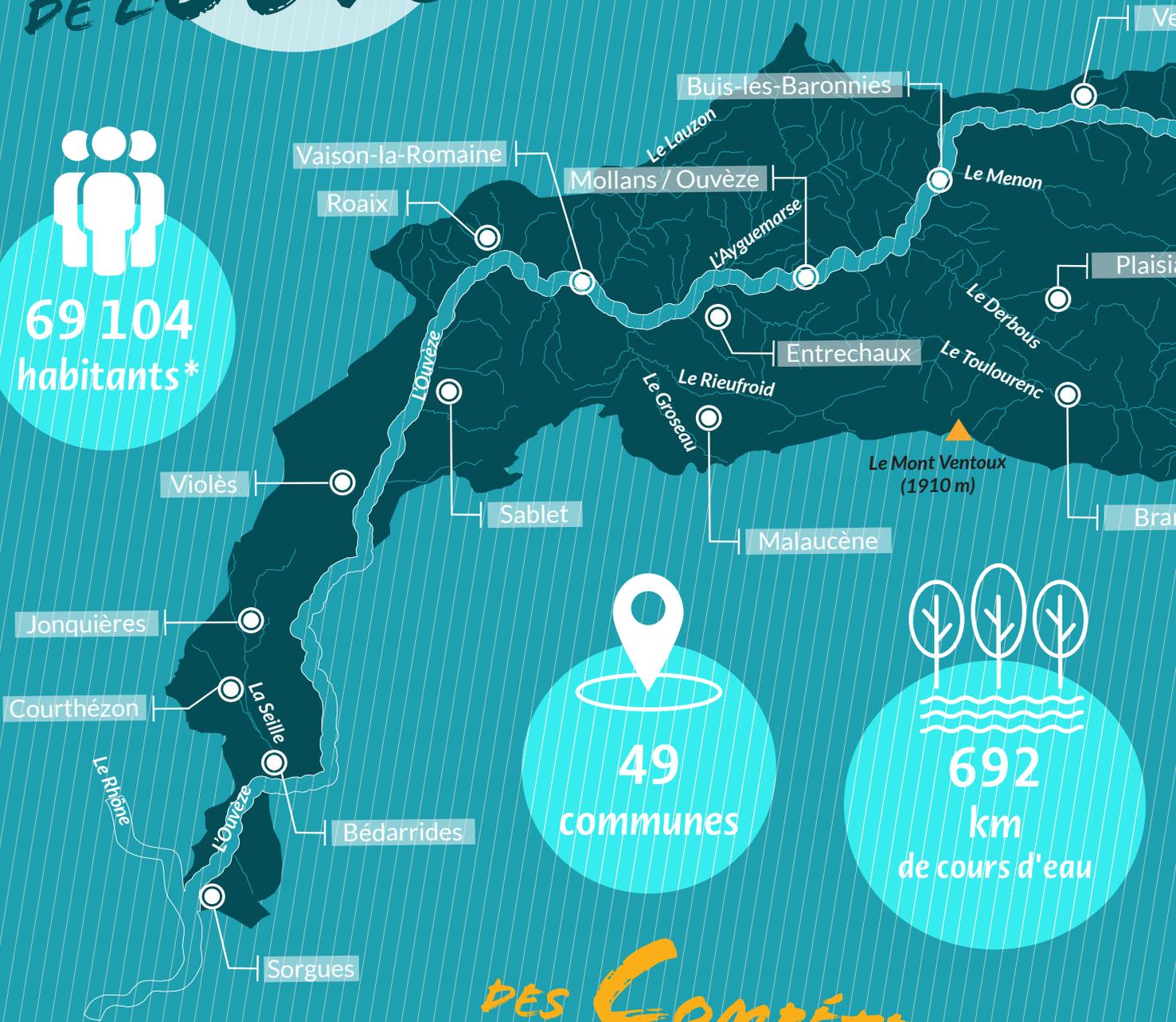
L'ambition de l'équipe du SMOP est grande et claire : faire émerger une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant de l'Ouvèze, basée sur une coopération des différents acteurs, publics comme privés.

Jean-François Périlhou
Président du Smop

LE Bassin versant DE L'OUVÈZE

✈ qu'une rivière !

UN TERRITOIRE

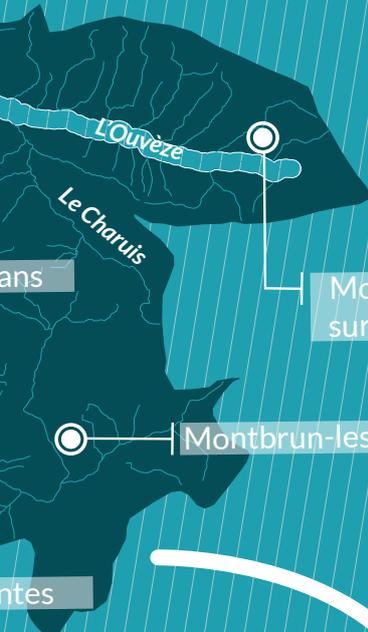


DES COMPÉTENCES





Percoiran



ntes



UN SYNDICAT



- CC Ventoux-Sud
- CC Baronnies en Drôme Provençale
- CC Vaison-Ventoux
- CC Aygues-Ouveze-Provence
- CC Pays Réuni d'Orange
- CC Sorgues du Comtat
- COVE (CA Ventoux Comtat Venaissin)



Restauration des milieux
aquatiques et zones humides



Dispositifs
de surveillance



Animation et concertation
prévention des inondations
et protection de la ressource

* Données au 31 décembre 2020

LES DÉLÉGUÉS DU syndicat



A l'issue des élections municipales et intercommunales de 2020, le Comité syndical du SMOP a été renouvelé. Les 7 intercommunalités membres du SMOP ont ainsi désignés, parmi leurs conseillers communautaires, les 41 nouveaux délégués et les 15 délégués suppléants.

Une équipe dirigeante remaniée

Réunis en Comité Syndical le 26 août 2020, les 41 nouveaux délégués ont souhaité confier, à l'unanimité, la présidence du Syndicat à Jean-François PERILHOU, maire de Vaison-la-Romaine et délégué de la Communauté de communes Vaison-Ventoux. Il succède ainsi à Xavier BERNARD qui a dirigé le SMOP durant deux décennies et à Louis AICARDI, qui a assuré la présidence durant l'été 2020.

Pour accompagner le nouveau président dans ses fonctions, 4 vice-présidents ont également été élus :

- 1^{er} vice-président, Louis AICARDI (Plaisians, CCBDP);
- 2^{ème} vice-président, Jean BERARD (Bédarrides, CCSC);
- 3^{ème} vice-président, André DONZE (Buis-les-Baronnies, CCBDP);
- 4^{ème} vice-présidente, Alexandra CAMBON (Courthézon, CCPRO).

Le bureau

Avec le président et les 4 vice-présidents, 6 autres délégués ont été élus par leurs pairs pour représenter le Comité Syndical au Bureau :

- Xavier MARQUOT (Orange, CCPRO);
- Patrice FLAGEAT (Sarrians, COVE);
- Jean-Claude RUSCELLI (Bédarrides, COVE);
- Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-lès-Vaison, CCVV);
- Pascal COMBE (Violès, CCAOP);
- Gérard PEZ (Vercoiran, CCBDP).

Le rôle du suppléant ? La garantie de la représentativité de la collectivité et du bon fonctionnement du SMOP

Les statuts du Syndicat prévoit le recours à des suppléants pour les collectivités membres du SMOP. Leur rôle est fondamental car ils garantissent non seulement la représentativité de leur collectivité membre mais également le bon fonctionnement de l'institution syndicale. En cas d'absence d'un délégué titulaire au Comité syndical, et contrairement à une simple délégation de pouvoir, la participation d'un suppléant de la même collectivité est actée dans la feuille de présence et est comptabilisée pour le quorum, jauge nécessaire pour tenir séance du Comité syndical. Dans ce cas de figure, le suppléant prend naturellement part au vote au même titre que l'ensemble des délégués. D'où l'intérêt d'avoir le réflexe de privilégier les suppléants plutôt que de recourir à une délégation de pouvoir.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE (CCBDP)

- Louis AICARDI
- Daniel CHARRASSE
- Jean-Jacques CORNAND
- André DONZÉ
- Roland GARAIX
- Elie GIRARD
- Gérard PEZ
- Pascale ROCHAS
- Olivier SALIN
- Frédéric SANCHEZ
- Paul GARROT (suppléant)
- Annie MOSSER (suppléante)
- Roland PEYRON (suppléant)

ADDENDUM : Compte tenu de ses diverses responsabilités, Monsieur Gérard PEZ a souhaité se démettre de ses fonctions représentatives au sein du SMOP. Le SMOP le remercie chaleureusement pour son engagement précieux au service de l'Ouvèze provençale durant toutes ces années et lui souhaite bonne continuation dans ses fonctions de président du syndicat mixte Eygues-Aygues.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAISON-VENTOUX (CCVV)

- Alain BERTRAND
- Brice CRIQUILLION
- Laurent DURAND
- Jean-Pierre LARGUIER
- Jean-François PÉRILHOU
- Alexandre ROUX
- Frédéric ROUX
- Gérard RAINERI
- Roland RUEGG
- Florence BERTRAND (suppléante)
- Eric MASSOT (suppléant)
- Laurent ROBERT (suppléant)

Une nouvelle équipe pour le bassin



LES MEMBRES DU BUREAU - DE GAUCHE À DROITE : GÉRARD RAINERI, GÉRARD PEZ, ANDRÉ DONZÉ, JEAN BÉRARD, JEAN-FRANÇOIS PÉRILHOU, LOUIS AICARDI, JEAN-CLAUDE RUSCELLI, ALEXANDRA CAMBON, PASCAL COMBE, XAVIER MARQUOT (EXCUSÉ : PATRICE FLAGEAT)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RÉUNI D'ORANGE (CCPRO)

- Louis BISCARRAT
- Alexandra CAMBON
- Jean-Pierre JACQUIN
- Xavier MARQUOT
- Nicolas PAGET
- Martial QUESTA
- Sandrine KLYZ (suppléante)
- Cendrine PRIANO-LAFFONT (suppléante)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VEN- TOUX-COMTAT VENAISSIN (COVE)

- Mathieu BOUTIÈRE
- Julien BRUNET
- Patrice FLAGEAT
- Guy GIRARD
- Nicolas GUIMETY
- Christian MANCIP
- Maurice FABRE (suppléant)
- Jérôme PAOLI (suppléant)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES-OUVÈZE EN PROVENCE (CCAOP)

- Pascal COMBE
- Gilles BARROT (suppléant)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX-SUD (CCSC)

- Cyril FALQUES
- Francis JOUVE (suppléant)

LES 41 DÉLÉGUÉS ET LES 15 SUPPLÉANTS



PÉRIMÈTRE DES 7 INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES DU SMOP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)

- Jean BÉRARD
- Dominique DESFOUR
- Evelyne ESPENON
- Cyrille GEEL
- Jean-François LAPORTE
- Thierry ROUX
- Jean-Claude RUSCELLI
- Serge SOLER
- Isabelle DUCRY (suppléante)
- Daniel BOCCABELLA (suppléant)
- Cindy CLOP (suppléante)

Un bassin exposé aux inondations



1/4
habitant exposé
aux inondations



82 km
de digues



520
entreprises exposées



23%
d'habitations exposées



3 700 ha
surfaces agricoles inondables



2 000 ha
d'espaces naturels inondables

41

/49
communes PPR inondation

10

/49
communes Territoire à Risque
important d'Inondation (TRI)

PRÉVENIR LES OUVÈZE inondations

Suite à la catastrophe du 22 septembre 1992, les décideurs publics du bassin versant de l'Ouvèze se sont engagés dans une succession d'études en vue de protéger les populations face aux inondations.

Peu à peu, la nécessité d'intervenir de manière cohérente et globale sur l'ensemble du bassin versant s'est imposée, engageant en 2017 les acteurs du territoire dans une démarche pluriannuelle, adossée au Contrat de Rivière de l'Ouvèze : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce premier programme vise à finaliser les études nécessaires et initier les premières actions concourant à une démarche de gestion globale et intégrée des inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze. En ce sens, cette première planification a vocation à être un programme d'études préliminaires avant d'engager les parties prenantes, dans un programme de travaux.

A horizon 2023, le coût de cette programmation prévoit d'investir près de 6 millions d'euros dans la prévention et la protection des inondations de nos territoires.

6 000 000 €
d'investissements pour préparer l'avenir

CRUE DE L'OUVÈZE À ROAIX, 20 DÉCEMBRE 2019

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Acronyme de Programme d'Actions de Prévention des inondations, le PAPI est un appel à projet lancé en 2002 dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. Cette gestion intégrée est garantie par la déclinaison d'actions sur 7 axes thématiques, dont certains sont obligatoires comme la prise en compte des inondations à travers un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou la réduction de la vulnérabilité des enjeux (habitations, entreprises...).

Chaque projet PAPI répond à un cahier des charges national et fait l'objet d'un processus de labellisation, examiné par un comité local (Commission Inondation de bassin) voire national pour les programmes les plus ambitieux (Commission Mixte Inondation à Paris).

Dans les faits, le PAPI se veut un outil de programmation (actions à mener sur une période donnée, identification des maîtres d'ouvrage, des partenaires techniques) et financier (plan de financement). Sa gouvernance s'organise autour des acteurs clés du projet sur le territoire.



LES 7 AXES THÉMATIQUES D'ACTION D'UN PAPI

Un PAPI, pour quoi faire ?

La concertation menée dès 2005 dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Rivière a permis de faire émerger un programme d'actions réparti autour de 5 volets d'intervention. Les actions du volet "inondation" ont ainsi constitué l'armature du dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (cf. pages suivantes) qui répondent à 4 objectifs majeurs :

- Améliorer la prévention et l'acceptation du risque // développer la culture du risque ;
- Améliorer la protection des personnes et des biens ;
- Améliorer la prévision et la gestion de crise ;
- Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement.

ENSEMBLE

27 actions pour prévenir les inondations

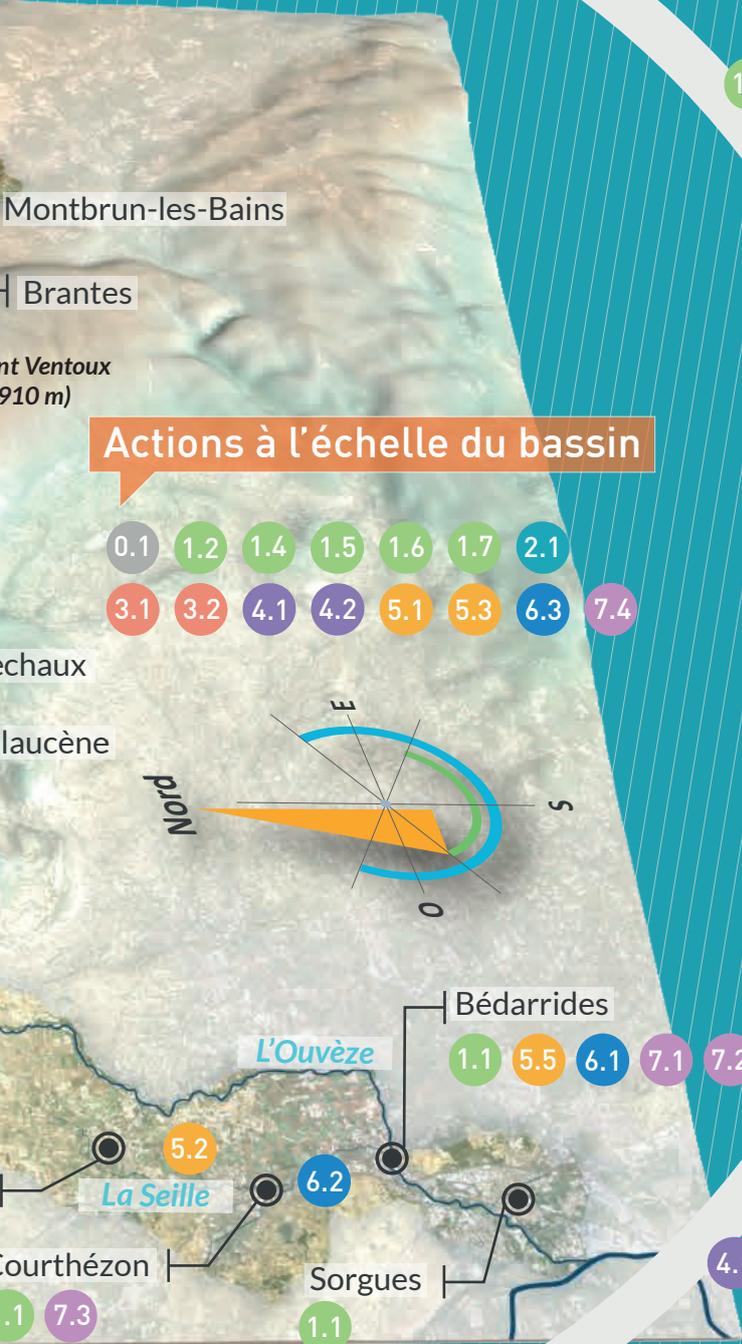
préveni
PAPI
PROV



AJOURNÉE

Avec la participation et le soutien de :





0.1 Animation du Papi

1.1 Etudier et pérenniser la connaissance des Plus Hautes Eaux Connues

1.2 Sensibiliser aux enjeux du bassin

1.3 Observatoire **AJOURNÉE** eau sur le bassin

1.4 Animer des programmes pédagogiques pour les scolaires

1.5 Développer et enraciner une culture du risque

1.6 Elaborer/réviser les DICRIM

1.7 Préparation du dossier complet PAPI

2.1 Dispositif local de surveillance "crue-étiage"

3.1 Elaborer / Réviser les P(i)CS

3.2 Exercices de secours à l'échelle des PPRi

4.1 Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard des inondations

4.2 Réaliser / Actualiser les schémas directeurs de ruissellement urbain

COMPRENDRE
POUR
AGIR

PAPI
ouvèze

Après un démarrage contraint par l'organisation de la compétence GEMAPI avec les parties prenantes du bassin de l'Ouvèze, l'année 2020 marque une véritable montée en puissance de la mise en oeuvre du PAPI de l'Ouvèze provençale.

Si le bilan actuel reste mitigé, nombreuses sont les actions qui ont été initiées en 2020. Une dynamique de bon augure, au moment où la programmation bénéficie d'une prolongation de 3 ans.

BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DU PAPI AU 31 DÉCEMBRE 2020

4 actions
en phase administrative

8 actions
en phase opérationnelle

4 actions
soldées

2 actions
ajournées

Démarrage de l'étude sur les Plus Hautes Eaux Connues

Afin de consolider la connaissance sur les crues passées du bassin versant et de développer la mémoire et la culture du risque des populations, le SMOP a lancé en juin 2020, une étude visant à expertiser les différentes marques et autres repères de crue inventoriés sur son territoire. Confiée à l'entreprise CENEAU SAS, la prestation doit se terminer dans le courant de l'année 2021. Montant estimatif de l'opération : 40 000 euros.



← CRUE 1951 →



Des panneaux de sensibilisation aux inondations dans le Toulourenc

Très prisé des estivants en recherche d'un peu de fraîcheur, la fréquentation du Toulourenc n'en reste pas moins périlleuse. Car, même l'été, de violentes crues éclairs peuvent se déclencher à la suite d'un orage, comme ce fut le cas en juillet 2013. Afin de sensibiliser les promeneurs à la dangerosité du site, 5 panneaux ont été apposés aux trois accès des Gorges qui relaient l'interdiction préfectoral en fonction de la vigilance météo. Réalisée à la demande du Comité de Suivi de la fréquentation des Gorges du Toulourenc, cette opération a été mise en oeuvre par le SMOP en partenariat avec les mairies concernés (Mollans-sur-Ouvèze, Malaucène et Saint-Léger-du-Ventoux) et le désormais Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Montant définitif de l'opération : 8 864 euros.

Le PAPI de l'Ouvèze :

+ VITE

+ HAUT

+ FORT

VUE AÉRIENNE SUR LA VALLÉE DE L'OUVÈZE, AOÛT 2020

Le PAPI Ouvèze prolongé jusqu'en 2023

Labellisé en PAPI d'intention en 2017 pour une durée initiale de 3 ans, l'Etat, le SMOP et l'ensemble des partenaires financiers ont validé une prolongation du programme dans le cadre d'un avenant de 3 ans. Le présent programme d'actions court dorénavant jusqu'au 25 juin 2023.



ÉQUIPE DE TOURNAGE DU FILM À VAISON-LA-ROMAINE

Les inondations de l'Ouvèze :

"Première - Action !"

Une exposition de 6 panneaux accompagnée d'un film ont vu le jour en 2020. Sur la base d'une enquête sociologique menée en 2018 par l'Université d'Avignon, le SMOP a pris l'attache de la Maison Régionale de l'Eau et de l'Agence de communication Mars pour réaliser ses premiers supports de prévention, intitulés "Tous acteurs, tous concernés par les inondations".

Cette exposition est mise gracieusement à la disposition des collectivités et des différents organismes du bassin sur renseignement auprès du SMOP.

Montant définitif de l'opération : 31 760 euros.

Le SMOP, en grande pompe !

Depuis plusieurs années, le SMOP assure l'entretien et le bon fonctionnement de deux stations de pompages situées sur Bédarrides : la station dite des Verdeaux et celle dite de la gare. Ces stations, qui ont vocation à évacuer les eaux résiduelles suite à une inondation vers l'Ouvèze, intégreront, à terme, un schéma de ressuage plus global. Coût cumulé de l'opération à la fin de l'année 2020 : 45 224 euros.



STATION DE POMPAGE DES VERDEAUX À BÉDARRIDES

Etude hydromorphologique : le premier volet finalisé !

Démarrée en 2019, cette étude vise à préciser le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze. Devant la complexité de ce travail, le Syndicat s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage : le bureau d'études Hydrétudes. Confiée à l'entreprise SINTEGRA, la première étape de cette étude, à savoir le volet topographique, a été livrée en 2020. Il s'agit d'un levé LIDAR et d'une orthophotographie des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze. L'étude doit maintenant se poursuivre avec la mise en oeuvre du volet n°2 consacré au diagnostic hydromorphologique. Coût cumulé de l'opération à la fin de l'année 2020 : 69 756 euros TTC (dont 54 144 euros TTC pour le seul volet topographique).



EXTRAIT DU LIDAR ET DE L'ORTHOPHOTOGRAPHIE SUR VAISON-LA-ROMAINE

Diagnostic de la Contre-Seille : vers un confortement de l'ouvrage

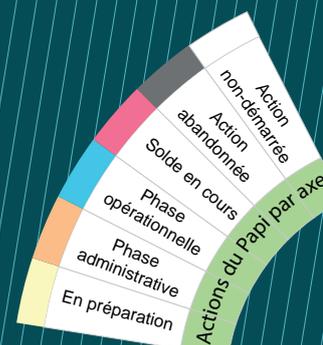
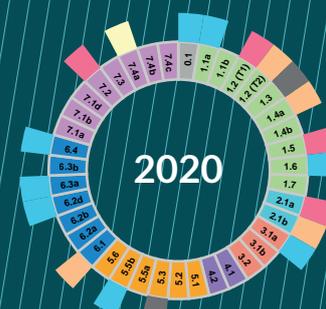
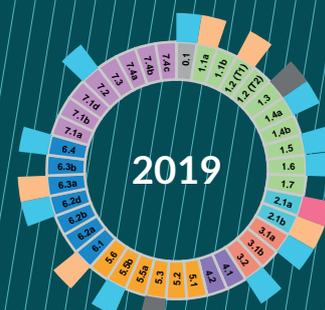
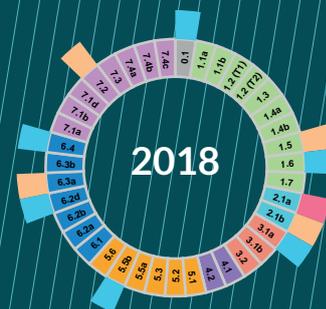
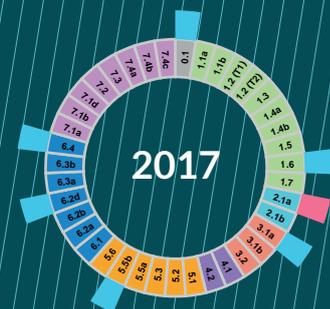
La Contre-Seille est un canal endigué en béton de près de 3 km qui permet de délester une partie des eaux en crue de la Seille pour les rejeter dans l'Ouvèze, à l'aval de Bédarrides. Construit dans les années 50, cet ouvrage souffre aujourd'hui de vétusté avec un béton qui se trouve fort altéré, notamment dans sa partie aval, fréquemment sollicité par le marnage de l'Ouvèze. Le diagnostic s'est accompagné de scénarios de travaux de confortement qui seront mis en oeuvre dans les prochaines années.

Confié à l'entreprise VINIRE - GEOTECHNIQUE SAS avec l'expertise technique d'EGIS, le montant définitif de l'opération se chiffre à 48 000 euros HT.



CANAL DE LA CONTRE-SEILLE, UN OUVRAGE VÉTUSTE

Indicateurs de suivi du PAPI Ouvèze



+ DE SÉCURITÉ
POUR LES POPULATIONS
EXPOSÉES

DIGUES
OUVÈZE

Travaux d'urgence post-crue ou bien encore dossier d'autorisation du système d'endiguement de classe B entre Violès et Bédarrides, l'année 2020 a été particulièrement chargée pour le SMOP dans le domaine des ouvrages hydrauliques.

DIGUE-ROUTE SUR LE CHEMIN DES SENCES À BÉDARRIDES

Travaux de confortement post-crue 2019

Lors de la crue du 20 décembre 2019, des désordres sont apparus à Bédarrides, le long du chemin des Sences, secteur de "Fourniguières" et secteur "Canteploure". Cette digue protège le centre-ville de Bédarrides d'un débordement en rive droite de l'Ouvèze. Dans le secteur de "Canteploure", une surverse de l'Ouvèze lors de la crue de fin décembre 2019 a généré une brèche alors que sur le secteur de Fourniguières, l'apparition d'une cavité a entraîné un affaissement localisé de l'ouvrage.

Vu la fragilité avérée de ces ouvrages et afin d'éviter de les exposer en l'état à une nouvelle crue, le SMOP a commandité des travaux de mises en état, qui ont été réalisés en juillet 2020 par l'entreprise SAS RNB de Sorgues, assistée par le Cabinet Merlin en maîtrise d'oeuvre de travaux. Le montant des travaux de confortement sur ces deux sites s'élève à 46 010 euros HT, financé en partie par le Département de Vaucluse (20%) ainsi que par l'Etat (24 % via la dotation de solidarité).



REMISE EN ÉTAT DE LA DIGUE DE FOURNIGUIÈRES, BÉDARRIDES

Lancement de l'étude d'autorisation du système d'endiguement entre Violès et Bédarrides (classe B)

Les systèmes d'endiguement font l'objet d'une réglementation spécifique en raison des risques qu'ils génèrent, notamment pour la sécurité des riverains. Ainsi, le décret n°2015-526 du 12 mai 2015, dit décret "digues 2015" prévoit que la protection d'une zone exposée au risque d'inondation au moyen d'une digue soit réalisée par un système d'endiguement, hydrauliquement homogène.

Tel est le cas des digues rives droite et gauche de l'Ouvèze, entre Violès et Bédarrides. Pour régulariser les digues existantes en systèmes d'endiguement, il appartient au SMOP de déposer un dossier d'autorisation auprès des services de l'Etat. Pour ce faire, le Syndicat a lancé un marché de prestations de services et d'études en fin d'année 2020 afin d'établir toutes les pièces du dossier d'autorisation initiale.

ENTRETIEN Ouvèze

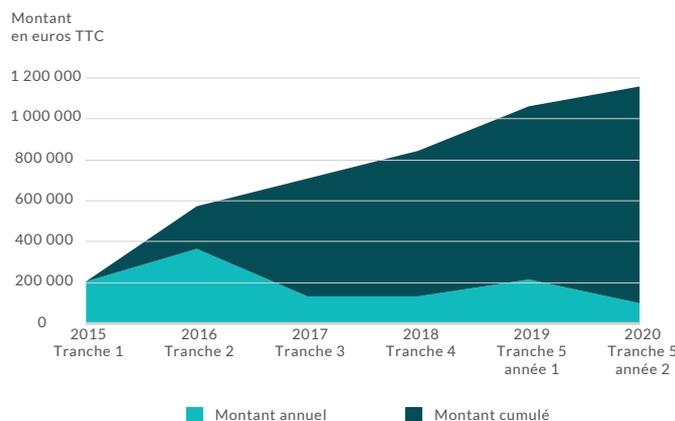
#TOUTS ACTEURS
CONCERNÉS
RESPONSABLES

Depuis 2015, le SMOP réalise annuellement des opérations d'entretien et de restauration de l'Ouvèze et de ses affluents dans le cadre du 2ème Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE). Cette action, qui vient en complément de l'obligation qui pèse sur les propriétaires riverains de cours d'eau, permet de mobiliser des moyens de travaux publics plus conséquents sur des secteurs sensibles.

En 6 ans, plus d'un million d'euros ont ainsi été investis dans la gestion préventive et équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le montant des opérations programmées pour la tranche 5 année 2 (2020) s'élève à 100 257 euros. Elles ont représenté une surface de 58 670 m2 de travaux en rivière, en berge et sur la ripisylve.

Dépenses annuelles et cumulées* des travaux d'entretien et de restauration de l'Ouvèze et de ses affluents (2ème PPRE)

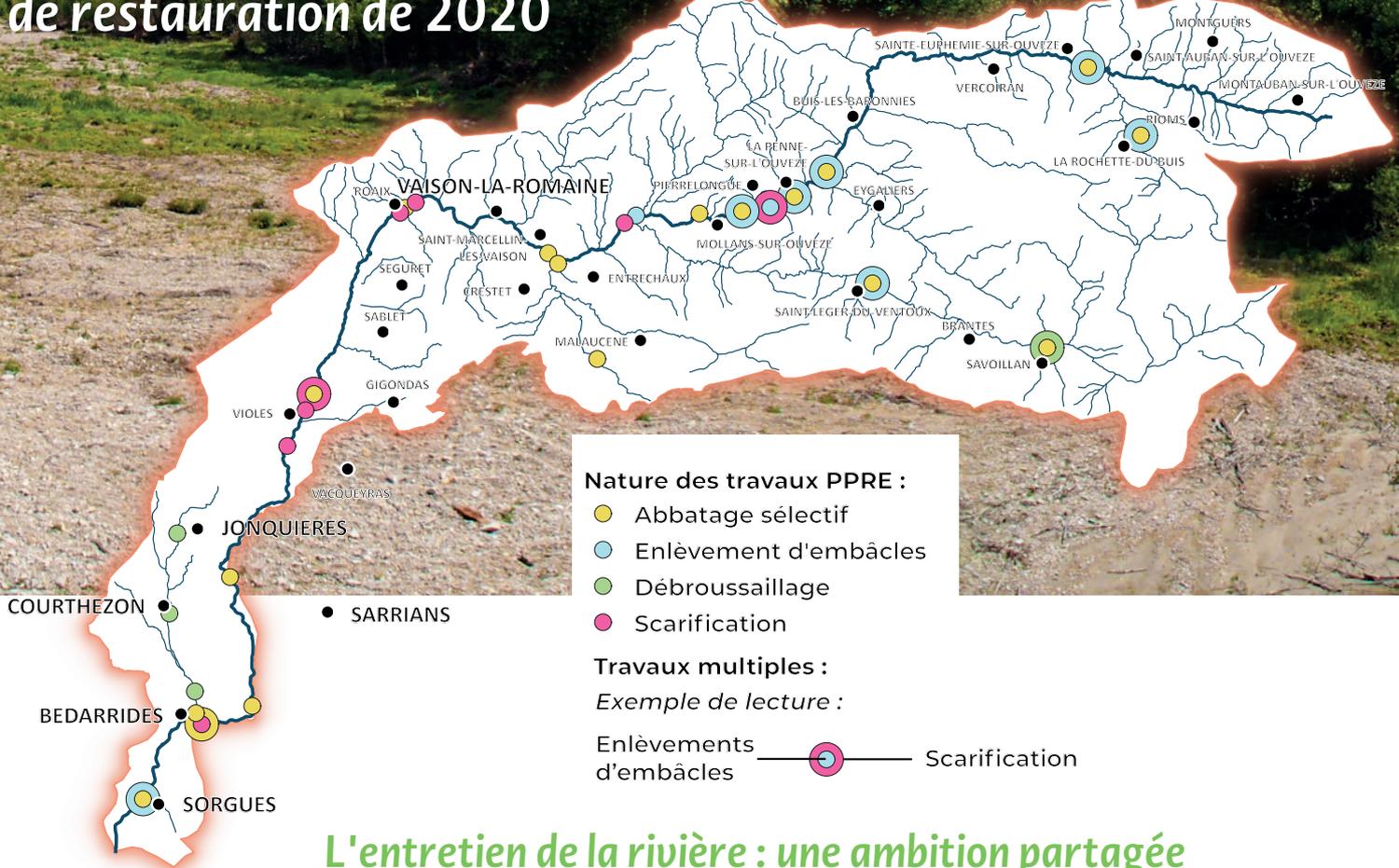


EMBÂCLES SUR L'OUVÈZE À ROAIX APRÈS LES CRUES DE 2019



ENTRETIEN DE LA DIGUE À BÉDARRIDES

Les opérations d'entretien et de restauration de 2020



L'entretien de la rivière : une ambition partagée

Les devoirs des riverains

En application de l'article L215-14 du code de l'environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.



SUIVI DU CHANTIER DE SCARIFICATION DU LIT DE L'OUVEZE SUR ENTRECHAUX

Les missions du SMOP :

un complément à l'obligation des riverains

En complément de l'obligation des propriétaires riverains, le Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale intervient sur les secteurs et les sites les plus problématiques avec des moyens de travaux publics conséquents.

Les agents du syndicat apportent des conseils techniques et expertises aux riverains, aux collectivités et aux usagers sur l'entretien de cours d'eau, l'aménagement des berges et l'entretien de la ripisylve.

Dans ce domaine, les missions du Syndicat consistent à :

- entretenir et aménager les cours d'eau pour prévenir les inondations et atteindre l'objectif de bon état écologique des rivières;
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides.

VISITES

terrain

Parce que la satisfaction de nos concitoyens doit être une préoccupation constante de l'action quotidienne du SMOP, le Président du Syndicat Mixte, Jean-François Périlhou et les vice-présidents, ont souhaité organiser des visites de terrain à travers tout le bassin versant de l'Ouvèze, au plus proche de la réalité des élus et des habitants de la vallée. Objectif : échanger avec les acteurs qui vivent l'Ouvèze au quotidien, cerner les enjeux et les problématiques associés à la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations et garantir une meilleure cohésion entre l'amont et l'aval du bassin.



LE PRÉSIDENT PÉRILHOU À BRANTES, AVEC LE MAIRE, ROLAND RUEGG



ATTERVISSEMENT AU PONT ROMAIN DE BÉDARRIDES

+ DE SOLIDARITÉ AMONT-AVAL

ÉROSION DE BERGES AU TOULOURENC, SAVOILLAN

Vers une prestation de service "érosion" du SMOP

La plupart des désordres observés sont déjà connus par les services du SMOP; certains sont d'ailleurs traités périodiquement dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de l'Ouvèze et de ses affluents : gestion des embâcles sur le Toulourenc, entretien et nettoyage des vallats sur la commune de Roaix ou bien encore scarification des atterrissements les plus sujets à préoccupations (comme à Bédarrides).

D'autres seront traités par des actions spécifiques comme le rétablissement de la continuité écologique sur Buis-les-Baronnies ou bien l'entretien de la zone humide des Tords et Paluds qui, dans le cadre du transfert de la GEMAPI, est revenu dans l'escarcelle du SMOP.

Toutefois, suite aux différentes crues de l'automne 2019, certaines problématiques peu habituelles ont été identifiées, notamment des désordres associés aux érosions de berges.

Sur certaines communes, ces problématiques d'érosion exposent directement certains enjeux communaux (canalisation d'adduction d'eau potable à Savoillan, voirie communale avec réseaux sous voirie pour Mollans-sur-Ouvèze).

Face aux coûts difficilement supportables pour ces collectivités et dans un esprit de solidarité territoriale, le SMOP travaille sur un projet de prestations de service "érosion". Il s'agirait, d'une part, d'allouer une enveloppe financière sur la base d'un taux forfaitaire ajusté en fonction de la population de la commune (participation financière du SMOP sur le reste à charge des communes sur le montant des études et des travaux), et d'autre part, d'encadrer les interventions du SMOP par la signature d'une convention de prestation de services et de contrats associés. Ce dispositif devrait être affiné et déployé dans le courant de l'année 2021.

Dispositif Natura 2000 : une opportunité pour la gestion et l'entretien des berges et du lit de la rivière



EMBÂCLES SUR L'OUVÈZE, ROAIX

Depuis 2010, l'ensemble du Toulourenc et la partie de l'Ouvèze comprise entre le pont de Mollans-sur-Ouvèze jusqu'au pont roman de Bédarrides sont inclus en site Natura 2000. L'animation du dispositif a été confiée au Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Lors des visites de terrain, nombreux sont les interlocuteurs qui ont fait savoir que les interventions sur les parcelles privées pour l'entretien de la ripisylve et du lit de la rivière sont freinées par les contraintes induites par le dispositif Natura 2000.

En réalité, le dispositif Natura 2000 n'est pas du tout incompatible avec les obligations d'entretien des propriétaires riverains relevant de l'article L125-14 du code de l'environnement. Le dispositif Natura 2000 n'est ni répressif, ni contraignant mais incitatif. Il vise à promouvoir une démarche de gestion durable des espaces tout en tenant compte des préoccupations du territoire. Ainsi, des contrats Natura 2000 subventionnés peuvent être conclus entre l'Etat et un propriétaire dans le but de restaurer et d'entretenir durablement la ripisylve.

Rétablir la continuité de l'Ouvèze sur Buis-les-Baronnies

UNE RIVIÈRE
VIVANTE

CONTINUITÉ
écologique

Sur le bassin, la partie drômoise de l'Ouvèze constitue une priorité au regard de l'atteinte du bon état écologique fixée par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et qui inclut le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire. Afin de mettre ce tronçon en conformité avec la réglementation mais aussi de continuer à améliorer la qualité écologique de l'Ouvèze, la commune de Buis-les-Baronnies, propriétaires de deux ouvrages faisant obstacles à l'écoulement, a confié au SMOP la réalisation d'une étude d'aide à la décision en vue d'exécuter les aménagements nécessaires.

Deux sites buxois à forts enjeux au coeur de l'étude

Deux ouvrages situés sur la commune de Buis-les-Baronnies font aujourd'hui obstacles au bon écoulement des eaux : le site du pont des platanes (avec le seuil) et le seuil de l'ancienne prise d'eau, situé en amont dans les Gorges de l'Ubrieux.

De natures et de caractéristiques différentes, ces deux ouvrages représentent pourtant des enjeux importants pour le bon fonctionnement de la collectivité. En effet, le pont permet de relier les deux berges de l'Ouvèze en centre-bourg et la prise d'eau permet d'alimenter un canal d'irrigation (propriété de l'ASA) qui est utilisée par une partie de la population pour l'arrosage des jardins.

Cette étude a pour objectif de déterminer les aménagements répondant aux attentes de restauration de l'Ouvèze au droit de ces deux seuils. En l'état, il s'agira de :

- Réaliser une étude de modélisation hydraulique des écoulements ;
- Evaluer les incidences de ces seuils au niveau de la continuité écologique (transports solides, franchissabilité) ;
- Dresser un diagnostic morphologique du tronçon de rivière et proposer des améliorations du fonctionnement en lien avec l'aménagement des ouvrages ;
- Accompagner le SMOP pour la présentation du projet auprès des partenaires impliqués : commune, service de police de l'eau, financeurs et riverains.

Les résultats de cette étude sont attendus pour l'année 2021.

Le montant initial de l'étude est estimé à 66 000 euros HT avec un financement attendu de l'Agence de l'Eau et du département de la Drôme.



ZONES humides

Les Tords et Paluds, un espace à restaurer

Située sur la commune de Courthézon, les Tords et Paluds représentent une zone humide majeure de Vaucluse. Sur cet espace, les enjeux sont pluriels : préservation de la biodiversité, conflits d'usages, fonction hydrologique ou encore régulation des crues.

Malgré tout, le fonctionnement hydrologique et biologique de cette zone humide s'en trouve fortement altéré.

Suite à un appel à projet lancé en 2015 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la commune de Courthézon a exprimé sa volonté de valoriser et d'optimiser ce site dans la durée : un contexte favorable pour faire émerger un projet alliant restauration des milieux et gestion du risque inondation.

Avec l'apparition et les transferts successifs de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange, puis le SMOP depuis 2019 ont tour à tour pris le relais sur ce dossier, avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA pour partenaire technique.

Des études imbriquées en vue d'un plan de gestion

Depuis 2018, plusieurs études ont été menées sur le secteur afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de la zone humide : état des lieux, levés topographiques, fonctionnement hydrique, hydrologique, hydraulique pour finir sur des propositions d'aménagement... Ces études doivent permettre d'élaborer un projet de site formalisé par un plan de gestion de la zone humide. Coût cumulé des études : 103 240,20 € HT, dont 65 905,20 € HT à la charge du SMOP (aide à 80% de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse).

ZONE HUMIDE
ZONE UTILE

ÉTANG DES PALUDS, COMMUNE DE COURTHÉZON



LA ZONE HUMIDE DES TORDS ET DES PALUDS : UN SITE À SÉCURISER, À RESTAURER ET À VALORISER

Une volonté de maîtriser le foncier dans la zone prioritaire.

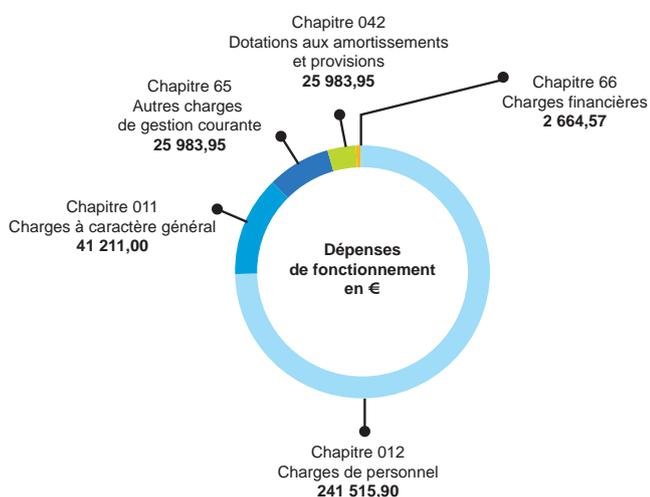
Dès les prémices de la démarche, la stratégie affichée est de pouvoir bénéficier d'une maîtrise foncière publique sur le cœur de la zone humide (secteur prioritaire). Cette volonté tient plutôt d'une démarche préventive afin de limiter le phénomène de "cabanisation" (implantation sans autorisation de constructions ou d'installations légères occupées épisodiquement ou de manière permanente dans des zones inconstructibles). Coût cumulé des acquisitions foncières : 78 269 € dont 19 890 € à la charge du SMOP (aide à 80% de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse).

Annexe financière

FONCTIONNEMENT

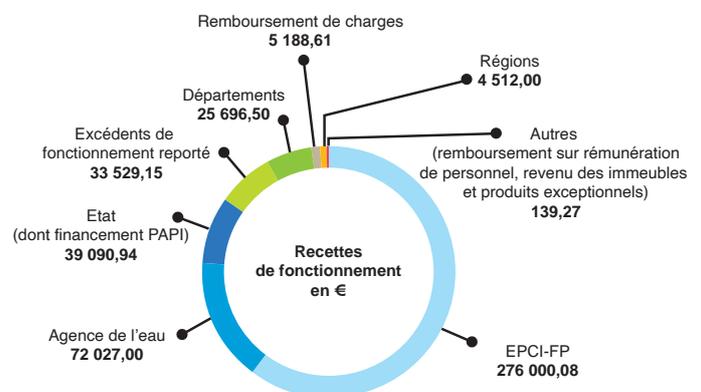
Dépenses réelles : 323 054,73 €

Les dépenses de fonctionnement sont composées essentiellement des charges de personnel affectées à l'administration du syndicat, aux missions d'animation territoriale (agents techniques), de planification et de programmation (PAPI, Contrat de rivière) et d'ingénierie technique sur les digues et systèmes d'endiguement.



Recettes réelles : 456 383,55 €

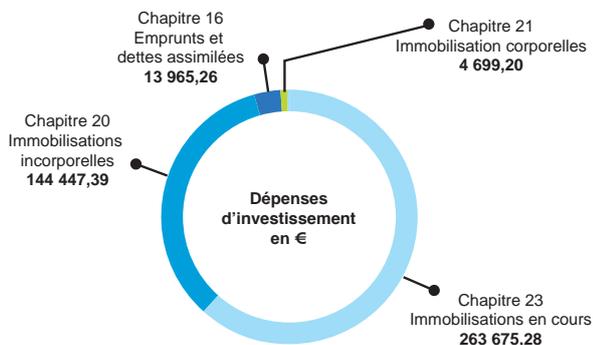
Les recettes de fonctionnement dépendent des ressources propres du syndicat assurées par les cotisations des membres (EPCI-FP) ainsi que par les subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Etat et les participations des départements et des régions.



INVESTISSEMENT

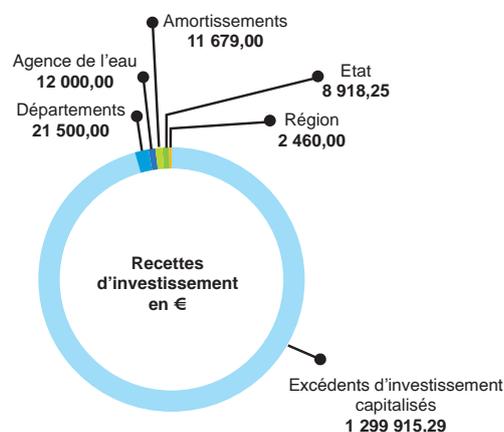
Dépenses réelles : 323 054,73 €

En section d'investissement, les dépenses rendent compte de l'activité du syndicat, notamment de la mise en oeuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), des opérations d'entretien et de restauration de l'Ouvèze et de ses affluents et des travaux réalisés sur les ouvrages hydrauliques.



Recettes réelles : 1 299 915,29 €

Les recettes de la section de fonctionnement sont principalement liées à l'état d'avancement du programme d'actions. Au vu de la dynamique du SMOP, le cumul d'aides publiques ne manquera pas d'augmenter prochainement.



Une équipe à vos côtés



Audrey CECCALDI

Directrice du syndicat
Animation du Contrat de rivière
06.80.71.42.04 // audrey.ceccaldi@ouveze-provence.fr



Audrey SCIALACQUA

Assistante administrative et comptable
04.90.46.09.43 // audrey.scialacqua@ouveze-provence.fr



Clémence MENDEZ

Ingénieur hydraulique et systèmes d'endiguement
07.84.55.49.82 // clemence.mendez@ouveze-provence.fr



Laurent GUERRY

Ingénieur prévention des inondations - animateur PAPI
06.87.33.29.44 // laurent.guerry@ouveze-provence.fr



Poste à POURVOIR

Technicien rivières et digues
06.62.07.98.25 // accueil@ouveze-provence.fr



Valentin RICARD

Agent technique - secteur aval (de Vaison-la-Romaine à Sorgues)
06.07.26.86.87 // valentin.ricard@ouveze-provence.fr



Serge RIPERT

Agent technique - secteur amont
(de Montauban-sur-l'Ouvèze à Entrechaux et le Toulourenc)
06.99.47.25.58 // serge.ripert@ouveze-provence.fr

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

300 avenue des Princes d'Orange - 84340 ENTRECHAUX

04.90.46.09.43 // accueil@ouveze-provence.fr

www.ouveze-provence.fr



Retrouvez l'actualité du SMOP sur Facebook : [@ouveze.provence](https://www.facebook.com/ouveze.provence)

Les actions présentées dans ce rapport d'activité sont réalisées avec le soutien des partenaires dans le cadre du contrat de rivière et du PAPI de l'Ouvèze :

